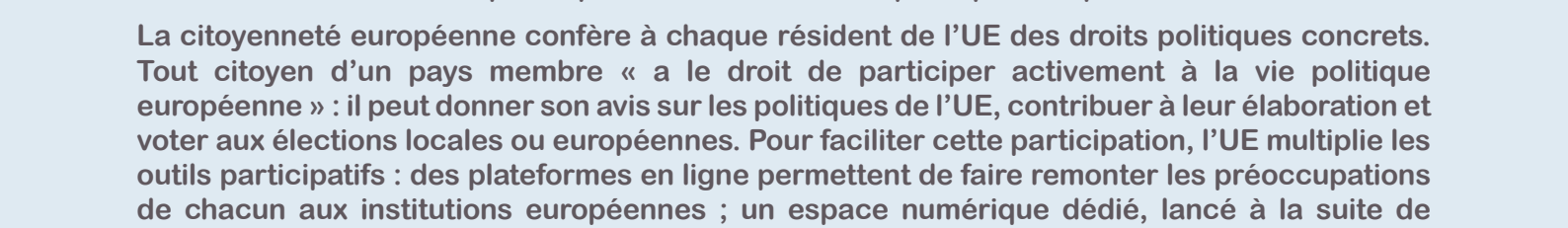


Terres d'Échos #53

LA LETTRE DE CITOYENS & TERRITOIRES GRAND EST

- Novembre/Décembre 2025 -



Si vous êtes citoyen(ne) d'un pays de l'UE, vous bénéficiez par définition de la citoyenneté de l'Union et avez le droit de participer activement à la vie politique européenne.

La citoyenneté européenne confère à chaque résident de l'UE des droits politiques concrets. Tout citoyen d'un pays membre « a le droit de participer activement à la vie politique européenne » : il peut donner son avis sur les politiques de l'UE, contribuer à leur élaboration et voter aux élections locales ou européennes. Pour faciliter cette participation, l'UE multiplie les outils participatifs : des plateformes en ligne permettent de faire remonter les préoccupations de chacun aux institutions européennes ; un espace numérique dédié, lancé à la suite de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, invite les citoyens à débattre directement avec les décideurs de sujets clés ; des panels de citoyens tirés au sort dans les 27 États pour réfléchir à des propositions de lois....

INITIATIVES TERRITORIALES

L'UNION EUROPÉENNE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

L'Union européenne (UE) n'est pas qu'un empilement de règles et d'institutions : c'est un projet politique, économique et social qui vise à construire des réponses communes à des problèmes qui dépassent les frontières nationales. Pour rester légitime et réactive, ce projet doit être relié aux citoyens — non seulement par les élections, mais par des dispositifs permanents de participation. La participation citoyenne permet de :

- rapprocher les décisions des préoccupations quotidiennes des habitants ;
- améliorer la qualité des politiques publiques grâce à des retours concrets et diversifiés ;
- renforcer l'appropriation démocratique et la confiance envers les institutions européennes ;
- détecter des idées et approches innovantes issues du terrain.

La participation citoyenne à l'échelle de l'UE repose aujourd'hui sur un double impératif : offrir des outils accessibles au grand public (consultations, plateformes numériques) et garantir des dispositifs représentatifs et de qualité (panels tirés au sort, initiatives structurées). Les institutions européennes cherchent désormais à combiner échelle européenne et ancrage local : des consultations menées à Bruxelles et Strasbourg à la tenue d'ateliers en communes rurales, l'objectif est le même : faire dialoguer l'échelle européenne et l'expérience citoyenne quotidienne.



Cadre et principes

La citoyenneté de l'Union, introduite par le traité de Maastricht (1992), confère à tout ressortissant d'un État membre des droits politiques spécifiques : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes dans l'État de résidence, droit de pétition au Parlement européen, droit d'interpeller la Commission via l'initiative citoyenne européenne, etc. Ces droits constituent la base juridique de dispositifs plus récents visant à renforcer la participation directe. Les démarches participatives reposent sur des principes-clés : transparence, inclusivité, représentativité et traçabilité des suites données aux contributions. Pour être efficaces, elles doivent associer information, délibération et retour d'informations aux participants.

Panorama des principaux instruments de participation

Consultations publiques : la Commission consulte régulièrement les citoyens via des portails dédiés pour améliorer la qualité de la réglementation européenne. Les contributions sont publiées et prises en compte dans l'évaluation des initiatives.

ICE : l'Initiative citoyenne européenne. L'ICE est un instrument particulier : il permet à des citoyens d'inviter la Commission européenne à proposer une initiative législative sur un sujet donné si au moins 1 million de signatures sont rassemblées, provenant d'au moins 7 États membres. Au-delà du seuil, la Commission doit examiner l'initiative et répondre publiquement aux organisateurs, en expliquant la suite qu'elle entend lui donner. L'ICE est exigeante sur le plan administratif et mobilise surtout quand des réseaux transnationaux s'organisent.

Right2Water – L'eau est un droit humain (2012–2013)
Objectif : garantir l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, maintenir la gestion publique de l'eau.

Résultat :
• 1,8 million de signatures.
• A fortement influencé la directive européenne sur l'eau potable révisée en 2020.
• Première ICE à avoir abouti à une réponse législative concrète.

Interdire le glyphosate (2017)
Objectif : interdire le glyphosate dans l'UE et réduire la dépendance aux pesticides.

Résultat :
• 1,3 million de signatures.
• A conduit la Commission et l'EFSA à réviser les procédures d'évaluation des risques.
• A influencé le débat lors du renouvellement d'autorisation du glyphosate (bien que celui-ci ait été renouvelé, avec conditions strictes)

End the Cage Age – Pour mettre fin aux cages dans l'élevage (2018–2020)
Objectif : interdire les cages pour les animaux d'élevage dans l'UE.

Résultat :
• 1,4 million de signatures.
• La Commission s'est engagée en 2021 à proposer une législation visant à éliminer progressivement les cages (processus en cours).

Save Cruelty-Free Cosmetics (2021–2022)
Objectif : renforcer l'interdiction des tests sur les animaux pour les cosmétiques.

Résultat :
• Plus d'1 million de signatures validées.
• La Commission a annoncé des actions pour accélérer la transition vers des méthodes alternatives.

High Speed Rail – Le train haute vitesse pour le climat (2023–)
Objectif : accélérer la construction d'un réseau ferroviaire trans-européen propre et rapide.

État : en cours de collecte.

Food Compass – Transparence alimentaire (2024)
Objectif : rendre obligatoire un étiquetage nutritionnel européen harmonisé.

État : en collecte de signatures.

Fur Free Europe – Pour mettre fin à l'élevage d'animaux à fourrure (2023–2024)
Objectif : interdiction de la production et du commerce de fourrure cultivée.

État :
• Plus d'1,5 million de signatures.
• La Commission examine une proposition législative.

Les pétitions au Parlement européen : Tout citoyen peut adresser une pétition au Parlement européen sur une question relevant du champ d'action de l'UE (droits fondamentaux, environnement, libre circulation...). Le Parlement peut enregistrer la pétition, l'examiner en commission et demander des enquêtes ou des réponses aux institutions compétentes. C'est un moyen de porter des problèmes concrets à l'attention des élus européens.

Les Citizens' Panels (panels / jurys citoyens européens) : Depuis la Conférence sur l'avenir de l'Europe et ses suites, la Commission a renforcé la pratique des panels citoyens : des groupes composés de citoyens tirés au sort dans les 27 États membres, conçus pour être sociodémographiquement représentatifs, travaillent pendant plusieurs sessions sur des thèmes ciblés (ex. : mobilité d'apprentissage, gaspillage alimentaire, lutte contre la haine en ligne). Les panels produisent des recommandations concrètes que la Commission prend en compte lors de l'élaboration de ses propositions. Les panels combinent légitimité démocratique (tirage au sort) et expertise procédurale (animateurs, documentation) pour produire une délibération de qualité.

La plateforme numérique issue de la Conférence sur l'avenir de l'Europe : La plateforme (2021–2022) a été un exercice inédit d'engagement public : une plateforme multilingue a recueilli idées et propositions de citoyens, en complément d'événements physiques et de panels, et a abouti à un rapport final avec 49 propositions et 326 mesures. La plateforme et les méthodes (combinaison numérique / présentiel / panels) ont servi de modèle pour des mécanismes participatifs ultérieurs.

Programmes de financement dédiés (CERV, Erasmus+, Horizon Europe...) : L'Union finance la participation citoyenne via des programmes explicitement orientés vers l'engagement démocratique et la société civile :

- CERV (Citizens, Equality, Rights and Values, 2021–2027) soutient les organisations qui travaillent sur les droits, la démocratie et l'engagement citoyen ; et finance des projets de sensibilisation, des campagnes et des réseaux transnationaux.
- Erasmus+ : au-delà de la mobilité, Erasmus+ finance des projets de participation civique des jeunes, de renforcement des compétences civiques et de coopération entre acteurs éducatifs.
- Horizon Europe et les missions (climat, santé, etc.) incluent désormais des volets d'engagement citoyen pour co-construire des solutions de recherche en interaction avec les publics.

Apports concrets

La participation citoyenne apporte des retours sur l'impact des politiques, des idées issues du terrain et favorise l'adhésion des citoyens aux décisions européennes. Les panels produisent des recommandations souvent plus nuancées et applicables que des réponses ponctuelles à un questionnaire en ligne.

Limites et défis

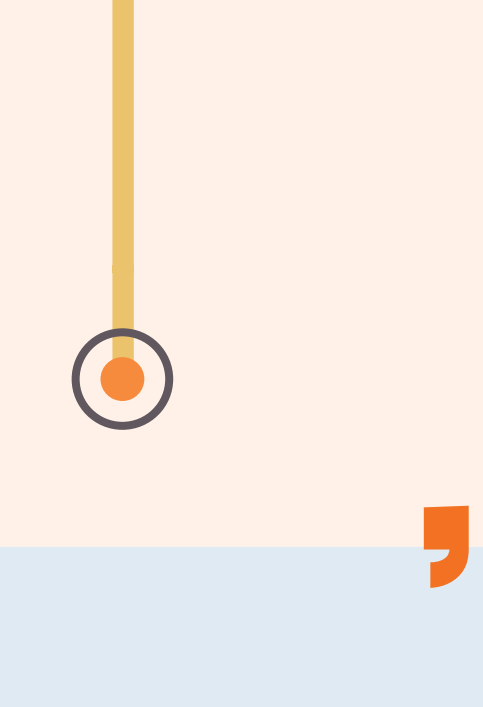
Les démarches souffrent de limites : biais de participation (surreprésentation des personnes instruites et des milieux urbains), insuffisance du suivi systématique des contributions, complexité administrative des initiatives transfrontalières et risque d'instrumentalisation politique. Les citoyens peuvent se décourager si les suites ne sont pas claires.

POINT DE VUE

LUTTER CONTRE LA HAINE DANS LA SOCIÉTÉ - PANEL DES CITOYENS EUROPÉENS

« Pas de place pour la haine : une Europe unie contre la haine » appelle à la création d'un espace de dialogue paneuropéen afin d'examiner les moyens de passer de la haine et de la division à la jouissance partagée de nos valeurs européennes d'égalité, de respect des droits de l'homme et de dignité. Le Panel européen des citoyens sur la lutte contre la haine dans la société a constitué l'une des réponses à cet appel.

Le groupe d'experts visait à identifier les mesures politiques à prendre et tous les acteurs concernés à différents niveaux, notamment les décideurs, la société civile, le secteur privé et les citoyens. **Merçi à Emanuela Pisanò, responsable des projets européens à l'Assemblée des Régions d'Europe et membre du panel.**



Jean-Louis MILHAU

C&T : Pouvez-vous expliquer en quoi consiste le Citizens' Panel auquel vous avez participé ?

E. Pisanò — Chaque panel de citoyens rassemble 150 citoyens sélectionnés au hasard dans les 27 États membres de l'UE, reflétant ainsi la diversité de l'Europe et les jeunes générations. Ils travaillent plusieurs sessions pour formuler des recommandations sur un thème donné.

C&T : Pourquoi ce format, selon vous, est-il pertinent pour traiter de la « haine » dans la société ?

E. Pisanò — Parce que la délibération permet d'aller au-delà des slogans. Réunir des personnes issues de tous horizons pour délibérer ensemble et trouver un consensus peut sembler une tâche difficile. Cependant, à la fin du processus, grâce à une méthodologie soigneusement élaborée et à une animation inclusive, elles parviennent toujours à formuler des recommandations claires et fondées. Le panel produit des propositions actionnables, issues d'un dialogue structuré.

C&T : Quels constats ont émergé sur la nature de la haine ?

E. Pisanò — La haine peut prendre des formes subtiles ou plus explicites et se manifester de multiples façons, allant des insultes verbales ou des injures à l'intimidation, au harcèlement, à la désinformation, aux menaces ou aux appels à la violence, jusqu'à la violence physique, voire au meurtre. La haine fragilise le débat public et peut réduire au silence des pans entiers de la population.

C&T : Quelles recommandations concrètes ont proposé les citoyens ?

E. Pisanò — Le panel a adopté 21 recommandations : formation des professionnels (éducation, forces de l'ordre), campagnes de prévention, dispositifs d'accompagnement des victimes, codes de conduite pour les plateformes, renforcement des outils de signalement et promotion d'espaces de dialogue locaux et transnationaux. Beaucoup peuvent être transposés localement.

C&T : Quel rôle pour les autorités régionales et locales ?

E. Pisanò — Les recommandations, bien que destinées à l'échelle européenne, peuvent être adoptées par les autorités locales et régionales afin d'améliorer la cohésion sociale et de lutter contre la haine au sein de leurs communautés. Les régions peuvent adapter ces propositions et mobiliser des financements européens (AMIF, CERV, Erasmus+) pour les expérimenter.

C&T : Quels sont, selon vous, les facteurs de succès pour que ces panels produisent un impact réel ?

E. Pisanò — Trois éléments : une sélection représentative, une animation neutre et professionnelle, et un relais territorial pour traduire les recommandations en projets concrets. Sans suivi clair, la participation perdrait en crédibilité ; il faut des engagements publics et des restitutions transparentes.

C&T : Peut-on mesurer l'effet d'un panel ? Quels indicateurs recommandez-vous ?

E. Pisanò — Plusieurs indicateurs simples : taux de mise en œuvre des recommandations, nombre d'actions locales lancées, participation aux ateliers de restitution et enquêtes de satisfaction parmi les participants. Ces mesures aident à ajuster les démarches.

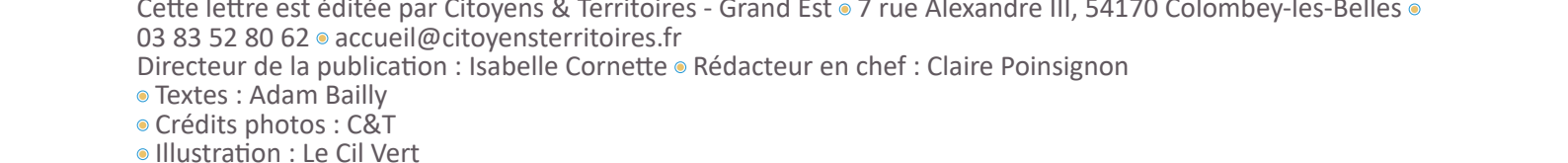
C&T : Un mot pour les acteurs du Grand Est qui souhaiteraient s'inspirer de cette expérience ?

E. Pisanò — Impliquez les centres d'information (Europe Direct), associez écoles et associations, proposez des formats hybrides et garantesz traduction/accèsibilité. Cherchez des financements européens (AMIF, CERV, Erasmus+) et prévoyez des ateliers de restitution locaux pour maximiser l'appropriation citoyenne.

Sources principales : interview AER (E. Pisanò, 31/10/2024). Rapport et ressources : Citizens' Engagement Platform / European Citizens' Panel « Tackling Hatred in Society » (Commission européenne) ; rapport final des 21 recommandations.



la Cité Vert



Cette lettre est éditée par Citoyens & Territoires - Grand Est # 7 rue Alexandre III, 54170 Colombey-les-Belles • 03 85 52 80 62 - accueil@citoyens.territoires.fr
Directeur de la publication : Isabelle Cornette • Rédacteur en chef : Claire Poinignon
• Textes : Adam Bailly
• Crédits photos : C&T
• Illustration : Le Cil Vert
• Réalisation : Marion Guericolas • Dépôt légal : à parution • ISSN : 2553-0941 • Terres d'Échos est réalisé grâce au soutien de :



L'ÉCHO DES RÉSEAUX

DES RELAIS ESSENTIELS DANS LES TERRITOIRES

Plusieurs réseaux et programmes facilitent cette dynamique participative. Par exemple, les centres Europe Direct (information locale sur l'UE) jouent un rôle-clé en Grand Est. Le Centre Europe Direct Territoires Lorrains, relais officiel de la Commission dans la région, a pour missions « permettre aux citoyens locaux d'obtenir des informations, des conseils, une aide et des réponses à leurs questions ; (...) encourager activement le débat local » sur les questions européennes. Les antennes Europe Direct (Strasbourg, Reims etc.) organisent des conférences, ateliers et rencontres pour informer et consulter directement le public.

Du côté des collectivités territoriales, l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) a créé une commission « Europe et participation citoyenne » réunissant élus locaux et techniciens. Cette commission échange régulièrement sur les meilleures pratiques territoriales pour sensibiliser la population au projet européen et impulser des actions innovantes. Elle s'est notamment investie dans les grands processus de consultation (Dialogues citoyens de 2018, Conférence sur l'avenir de l'Europe) pour relayer leurs recommandations au niveau local.

Enfin, le programme CERV (Citoyens, Égalité, Droits et Valeurs 2021–2027) de l'UE illustre l'appui financier aux démarches citoyennes. L'un de ses volets est dédié à « l'engagement et à la participation des citoyens à la vie démocratique de l'Union », notamment par des jumelages, des réseaux de villes et des projets commémoratifs de faits marquants de l'histoire européenne. En France, c'est le CIDEM (Centre d'Information et de Documentation sur l'Éducation et la citoyenneté) qui est point de contact national du programme. Le CIDEM, animé par des associations citoyennes, développe des ressources pédagogiques et des projets concrets pour rapprocher les citoyens de l'Europe.

Ainsi, à tous les niveaux (Europe, État, collectivités), des réseaux spécialisés accompagnent les citoyens du Grand Est dans leur participation politique européenne. Ils complètent les dispositifs européens officiels en apportant information, accompagnement et financement aux initiatives locales.